

A l'hôtel de France

Autor(en): **C.T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pas changer de ciel, d'air, de parler et de caractères. Et voilà qu'on l'établissait, à perpétuité sans doute, à cinq lieues du *chez nous*.

Tout en parlant, il me frappait, du plat de la main, à coups nerveux, répétés, sur le genou; il ouvrait, dans un rire épanoui, sa large bouche aux dents serrées; son âme débordait sur ses lèvres. Au régiment, il n'avait pensé qu'à la France, aujourd'hui il pensait à sa mère; dans ses tristesses comme dans ses joies, cette nature d'élite ne voyait que... les autres.

Non-seulement je connaissais Monthiers-aux-Bois, mais j'y vivais presque le tiers de l'année, c'est-à-dire août, septembre, octobre et souvent novembre, quand l'automne traînait en jours tièdes, si précieux et si rares, au-delà de l'échéance ordinaire de la Toussaint. Un vieil ami de mon père, mort garçon, m'y avait légué, comme souvenir, le rendez-vous de chasse qui les avait réunis pendant de longues années, mon père, mes oncles et lui. La contrée était sauvage, mêlée d'étangs et de forêts, très giboyeuse.

J'étais propriétaire à Monthiers-aux-Bois depuis quelques années seulement, et il était naturel que Bernard ignorât cette particularité qui me rapprochait encore davantage de lui.

Quand il apprit que nous allions être voisins, sa joie n'eut plus de bornes, et ce sobriquet dans la félicité s'écria naïvement: « Je suis donc prédestiné pour tous les bonheurs! » Puis aussitôt, il lui vint une réflexion inquiète que lui suggérait son humilité, sa défiance de lui-même: « Oui! mais pourvu qu'on m'y laisse, les *triages* y sont importants, la besogne considérable, la responsabilité énorme, les rapports délicats à cause de la proximité des bois de la maison d'Orléans. Serai-je à la hauteur de mon service? »

Je lui promis, pour le rassurer, que je dirais à son inspecteur tout le bien que je pensais de lui, et que, sur ma parole, il ne lui viendrait certes aucun ennui de ce côté. Mais je ne lui dissimulai pas d'autre part que le poste était, à mon avis comme au sien, difficile. Le pays se couvrait d'usines et par conséquent fournissait une masse de délinquants comme tous les centres agricoles transformés. Cette population ouvrière composée d'étrangers, Piémontais et Allemands, braconait et pillait dans l'intervalle de ses heures de travail. Les patrons la soutenaient contre les gardes, obligés alors de ne rien voir; il fallait capituler ou être brisé par les filatures et les fonderies.

Nous nous quittâmes; moi promettant d'aller manger, l'année suivante, les omelettes dorées de la mère Bernard, lui concluant par cette énergique et résignée profession de foi: « Je ferai mon devoir, rien que mon devoir, et après me tiendrai dans mon coin. Arrivera ce qui doit arriver. » *A suivre.*

Lo grabudzo à tsemin dè fai.

1. Lè compagni. — 2. La « fusion ». — 3. Lo grabudzo.

II

LA FUSION.

Se vo z'êtes dein la misère, l'est bin rà que sè trovai cauquon po vo teindrè on coup dè man dè bon tieu; mà se vo n'ài fauta dè rein lè z'amis sont quie.

L'est on pou cein qu'est arrevé à noutra compagni dè tsemin dè fai adon dè la derraire fujon, kà y'ein a onco z'u iena sti an passà.

L'est veré que lè z'affèrès allàvont tot plian; mà tot parai l'allàvont, et avoué on pou d'acquouet cein arai pu sè reinmodà. Po bin allà, l'arai faillu poi s'einfatà ein Etalie du lo fin fond d'ao Valà; mà cein n'est pas coumoudo; kà lài a per lè d'ài montagnès que vont pe hiaut que les niolans et que gràvont dè passà. Po lài fèrè on tsemin dè fai à quetalla, lài faut pas sondzi: l'est on perte que l'arai faillu, on perte coumeint à Mormont; mà dianstro, cein n'est pas asse ési à péci qu'on pétet, et ni qu'on fètu dè pipa, et l'arai faillu que lè z'Etaliens fassont lào drài. Vouaiquie mé dè 20 ans qu'on lè réssé dè sè décidà, mà cliià tsancro dè macarounis s'ein tsaillont pas; poru que pouéssont medzi lào pouleinta, s'ein fottont pas mau; et portant sein leu, n'ia rein à fèrè, kà l'autro bet d'ao perte lào z'appartint, et on arai biò fourguenà du decé, se ne volliont pas débouts dè la part delé, n'ia pas mèche. Cé pourro perte, qu'on lài dit lo tunet d'ao Simplion, est restà boutsi tant qu'ora, et d'ne sein lo pi qu'on lài pao passà.

Cé perte, c'est lo ique dè l'affèrè.

Là avai pè Berna on autra compagni qu'avai dèi carlettès iò y'avai J.-B.-L., que n'éta pas lo Pérou non plie; mà qu'avai boun'appétit et que reluquavè noutron tsemin dè fai. Sè desont: S'on poivè fèrè la fujon avoué lè dzozets, lè z'inguenòts et lè Dieu-me dane, cein no z'àodrài rudo bin; cein farai po Berna onna balla t'aila d'aragne: ne sarià quie à m'itein et sarai bin ési dè tot accrotsi; et poru que Berna aussè tot, on sè fot d'ao reste; faut t'atsi dè lè z'appéddenà. A nous l'os, se l'ont de, et lè v'adai sè sont met à no z'ein contà po no z'eimbéguinà. L'ont fè état d'ètrè noutrè bons amis et no z'ont de: no fà maubin dè vairè que vo vo bailli tant dè mau et dè cousons po voutron tsemin dè fai qu'est tot cadiquo; assebin, on s'est peinsà: on est d'ài z'amis, ào bin on ein n'est pas; et l'est po cein qu'on vint vo teindrè la man et vo z'offri dè no mettrè per einseimblio po que vo pouéssi vo z'ein teri à l'honneu. No z'ont de que l'aviont mé d'ardzeint et dè crédit que n'ein faillai po terraudà lo Simplon; qu'on mènadzo ne cotavè pas atant qué dou, que cein est bin veré; et qu'ein faiseint « la fusion », tot allavè marts coumeint su d'ài ruettes, et qu'on porrai bailli ti lè z'ans d'ài z'eimbottà d'ardzeint ài z'agchenéro, vu qu'on dépeinsèrài pas atant; enfin quiet! no z'ont de tant dè ballès parolès que la fujon s'est fète et qu'on a met J.-S. sur lè carlettès; mà lè bàogro no z'aviont promet mè dè toma qué dè pan.

D'a premi, tot est bin z'u. No z'ont fè

d'ài beliets dè la demeindze, que c'étaï rudo coumoudo, vu qu'on poivè allà ein tsemin dè fai à m'iti prix, et on ein profitavè tant qu'on poivè ein atteindè dè vairè coumeinci lo tunet et de reteri d'ài bio z'intérès. Mà on a bio z'u atteindrè, lo tunet est restà boutsi; lè z'intérès sont pas venus, lè beliets dè la demeindze ne vaillessont perein po ti lè treins, et dépeinsàvont onco mé què dévant, que cein baillà à peinsà. Adon quand on lào z'a demandà cein que cein allavè à derè, l'ont repondu: « On volliavè bin p'ayi lè z'agchenéro; mà voutron bougro dè tsemin dè fai S.-O.-S. n'éta que 'na vilhie patraqua et l'a medzi tot lo b'énéfice, kà l'a faillu decabossi dué tsemenà dè locomotivès, tsandzi lè cràisu à n'on part dè vouagons, reimbotsi la g'ara d'Epeindes, reclioulà onna deléze pè Arnex, rabistoquà la b'euetta dè la g'ara dè Neyruz, tsandzi lo péclliet à la porta dè cliià d'Ecliepeinds et reverni onna baragne su lo territoire de Tolotsena, tandi su lo tsemin dè fai J.-B.-L., n'ia v'ài pas on carreau dè cassà. » Mà lè sorciers n'ont pas parlà dè lào ponts que sont venus avau et ni d'ài treins que sè sont escarfaiilli per tsi leu, et iò tant dè dzeins ont étà émelluà.

Adon lo grabudzo a coumeinci, et l'est cein qu'a fè convoquà la tenàblia d'ao dozè dè févrà.

(La fin deçando que vint.)

A l'hôtel de France.

Monsieur le rédacteur du *Conteur vaudois*, Lausanne.

Monsieur le rédacteur,

La pièce de vers intitulée « Un commis-voyageur » que vous avez publiée samedi dernier, me rappelle une farce à peu près semblable, dont j'ai été le témoin bien involontaire. La voici :

Je me trouvais, il y a quelque temps déjà, à table d'hôte à l'hôtel de France, à Lausanne, en compagnie de nombreux voyageurs de commerce, Français pour la plupart, attirés là non point seulement par l'enseigne de l'hôtel, mais plutôt par les excellents menus et le gîte hospitalier que les propriétaires, MM. Emery frères, savent toujours servir à à leurs hôtes.

Au nombre de ces voyageurs, se trouvait un jeune Allemand, représentant d'une grande fabrique de matériel d'imprimerie, débarqué à Lausanne pour la première fois.

Ce jeune homme avait pour vis-à-vis un Français, d'un certain âge déjà, voyageur en vins, connu à Lausanne depuis fort longtemps.

Leurs affaires respectives leur avait, paraît-il, donné l'occasion de se rencontrer très souvent, puisque, après les salutations d'usage, ces deux messieurs lièrent immédiatement conversation.

Tout en dinant, ils causèrent de leurs voyages, de leurs affaires commerciales et enfin la conversation tomba sur la guerre de 1870, sujet fort épineux pour deux citoyens appartenant aux pays belgiques de cette époque. Cette discussion m'amusa beaucoup; le Français vantait les forces militaires de sa nation et les estimait bien supérieures à celles de toute autre puissance; l'Allemand, de son côté, soutenait que les soldats de Guillaume étaient les premiers du monde, etc., etc., de là des quolibets, des quiproquo de part et d'autre, auxquels vinrent bientôt se joindre ceux d'autres convives.

Enfin, le Français, voulant donner à la conversation une autre tournure, reprit:

— Pensez-vous rester à Lausanne quelques jours, M. X. ?

— Oh! che ne sais pas! répartit le jeune Allemand.

Disons en passant que ce dernier connaissait passablement le français, mais lui donnait un accent germanique très prononcé.

— Avez-vous déjà fait la tournée de toutes les imprimeries de cette ville, car il y en a beaucoup ?

— Oh! che sais bas, che été chez M. Porcheaud, Fincen, Basche, éguécetra, éguécetra. Ils sont tutes égrites sur ma garnet; ché grois que c'est nous boing ouplié. Foilà la garnet!

— Mais, mon cher, je m'aperçois au contraire que votre maison a complètement oublié de vous en indiquer une, et une des plus importantes. Il est vrai que celle dont je veux parler a été installée très récemment et c'est sans doute pourquoi la maison que vous représentez en ignore même l'existence.

— Fraiment, lequel donc, Mossié ?

— Eh bien! c'est l'imprimerie du Châlet-à-Gobet, parbleu! une des plus grandes de ce canton et peut-être de la Suisse!

— Merci beaucoup, Mossié; fous savez, ché gonnais bas engore Lausanne et c'est moi noter cela et aller abrès-miti; quelle rue s'il fous blait ?

— Boulevard de Montpreveyres! lui répondit le Français.

Après s'être fait épeller ces noms inconnus pour lui et après force remerciements, notre jeune voyageur s'empressa de s'esquiver en bénissant le hasard qui l'avait mis sur les pas d'une aubaine aussi inattendue.

Dans l'après-midi, le voyageur allemand s'adressait à diverses personnes, dans la rue, pour leur demander où se trouvait le boulevard de Montpreveyres. Partout on lui répondait d'un air étonné:

— Connais pas... pas ici...

— Che cherche l'imbrimerie de la Chalecopet, ajoutait-il.

— De la Chalecopet?... Connais pas...

Et d'aller plus loin en maugréant: « Chai chamois vu des gens gomme ça; ils tèmeurent dans la ville et gonnaisent rien. »

Le pauvre mystifié finit-il par se rendre à l'adresse indiquée? Nous l'ignorons. Tout ce que nous savons, c'est que le soir il rentra à l'hôtel furieux, et qu'à table d'hôte il ne retrouva pas son vis-à-vis, qui avait jugé prudent d'aller souper ailleurs.

Aigle, le 24 février 1892.

C. T.

Pourquoi février n'a que 28 jours. — Autrefois, du temps de Jules-César, les mois de l'année étaient alternativement de 31 et de 30 jours, sauf février qui n'avait que 29 jours en année commune et qui en prenait 30 les années bissextiles, pour faire les 366 jours de ces années. Ainsi, on avait en année commune:

Janvier	31 jours	Février	29 jours
Mars	31 »	Avril	30 »
Mai	31 »	Juin	30 »
Juillet	31 »	Août	30 »
Septembre	31 »	Octobre	30 »
Novembre	31 »	Décembre	30 »

Ce partage était mieux fait que le nôtre qui, paraît-il, a l'origine suivante:

Jules-César, qui venait de réformer le calendrier et de décider que chaque quatrième année aurait 366 jours, sans exception, ce que les Russes et les Grecs admettent encore aujourd'hui, accepta, pour consacrer sa gloire, de donner son nom, *Julius*, devenu juillet, au septième mois de l'année. Son successeur, Auguste, jaloux de cette gloire, voulut aussi donner son nom à un mois de l'année et choisit le huitième mois qui fut nommé *Augustus*, devenu août; on dit encore Agout en patois toulousain. En outre, il ne voulut pas que son mois fût plus court que celui de César, et il lui donna 31 jours, ce qui amena la disposition que nous avons aujourd'hui, et prit ce jour additionnel au malheureux mois de février, qui était le plus pauvre, le réduisant ainsi à 28 jours, en année commune.

Livraison de *février* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE: L'hydrothérapie mise à la portée de tous. A propos de l'abbé Sébastien Kneipp, par M. le Dr Suchard; — Deux feuilles au vent. Nouvelle, par M. Jean Menos; — Les tarifs des voies ferrées, par M. G. van Muyden; — Le théâtre en France avant Corneille, par M. Henri Warnery; — Les grandes banques d'émission d'Europe et la future banque nationale suisse, par M. le Dr Burckhardt; — La conversation autrefois et de nos jours, par M. Léo Quesnel; — Frères de lait. Nouvelle, par M. L. Hémo; — Chroniques parisiennes, allemandes, anglaises, suisses, scientifiques, politiques. Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle*:
Grand-St-Jean, 2, Lausanne.

Le mot du logogriphe publié dans le *Conteur* du 13 février: *Dorure*. Trente réponses justes. La prime est échue à M. Ch. Tes-tuz, à Villeneuve.

Délassement.

Aux sept mots « arbre, cire, gérant, giron, mien, noteur, vile, » ajouter les sept notes de musique de manière à former sept mots nouveaux.

La première lettre de chacun de ces mots nouveaux devra servir à composer l'un des mots de la devise républicaine.

Un photographe n'aime pas que ses clientes aient devant l'objectif un visage trop sérieux, aussi a-t-il inventé un truc qui réussit toujours. Après avoir prononcé le sacramental: « Ne bougeons plus, » il ajoute:

— Je ne vous recommande pas, madame, de prendre un air gracieux, le contraire serait impossible.

La dame sourit, flattée... et le tour est joué.

THÉÂTRE. — On annonce pour demain dimanche une seconde représentation de l'*Arlésienne*, pièce en trois actes et cinq tableaux, par M. Alphonse Daudet; musique de Bizet. Voulez-vous passer une agréable soirée, allez entendre l'*Arlésienne*: scènes délicieuses, interprétation excellente, mise en scène très soignée, tel est le spectacle qui vous est offert par la troupe Scheler.

La **Muse lausannoise**, avec le concours de la *Fanfare française*, donnera mardi 1^{er} mars, une grande soirée au profit de la Société française de bienfaisance et des Cuisines scolaires. Le programme, très bien composé, comporte entr'autres deux comédies et plusieurs morceaux de musique.

L. MONNET.

AVIS. — Nous allons commencer à prendre en remboursement le montant des abonnements courants et prions nos abonnés de réserver bon accueil à la carte qui leur sera présentée.

CONSTRUCTIONS EN FER

Serrurerie en tous genres.

Spécialité de fourneaux de cuisine au bois.

St-Roch, 14 et 16, LOUIS FATIO, Lausanne.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48. — Canton de Genève 3 % à fr. 105. — De Serbie 3 % à fr. 85. — Bari, à fr. 63. — Barletta, à fr. 40. — Milan 1861, à fr. 42. — Milan 1866, à fr. 12,50. — Venise, à fr. 26. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 400. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 15. — Tabacs serbes, à fr. 15. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.

J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud.

4, rue Pépinet, LAUSANNE
Succursale à Lutry. — Téléphone.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOU-DAUDET